

Remplissez toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification de votre barème.	N° du vœu bonifié	Votre situation	Nombre de points
Votre échelon au 31/08/24 par promotion ou au 01/09/24 en cas de reclassement :	Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/25 :	Tous		
Date d'affectation :			
Education prioritaire			
Date de votre affectation dans l'établissement :	Tous		
Classement de l'établissement (REP ; REP+ ou Politique de la ville) :			
Vœu préférentiel Date de la 1^{ère} demande :	Vœu 1 correspondant à l'académie demandée plusieurs fois consécutives		
Nombre de demande en comptant ce mouvement 2025			
Bonifications liées à la situation civile ou familiale			
Vous êtes en rapprochement de conjoints	Vœu 1 et académies limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 18 ans au 31/08/2025 :			
Nombre d'années de séparation en position d'activité :			
En disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :			
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe Indiquer le numéro du département :	Vœu 1 et académies limitrophes		
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe - Indiquer le numéro du département :	Vœu 1 et académies limitrophes		
Mutation simultanée de 2 conjoints	Vœu 1 et académies limitrophes		
Autorité parentale conjointe - Indiquer le numéro du département :	Vœu 1 et académies limitrophes		
Stagiaire 2024-2025 formulant le vœu correspondant à son académie de stage et/ou à l'académie du concours	Ce(s) vœu(x)		
Stagiaire 2023-2024 titularisé à effet rétroactif en cours d'année	Tous		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation	Académie d'origine		
Stagiaire 2024-2025 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale, et n'utilisant pas la bonification de 10 point cette année			
Stagiaire 2024-2025 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale et utilisant la bonification de 10 points sur le premier vœu	Vœu 1		
Ancien stagiaire 2022-2023 ou 2023-2024 n'ayant pas utilisé la bonification de 10 point « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu	Vœu 1		
Réintégration à titres divers			
Dossier "Handicap"	Selon avis rendu par le médecin conseiller technique du rectorat		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Tous		
CIMM : DOM, y compris Mayotte	vœu 1 : le DOM		
Mayotte, Guyane : agent affecté depuis 5 ans ou plus à Mayotte ou Guyane	Tous		
Corse			
Stagiaire bénéficiant de la bonification spéciale		Le vœu	
1 ^{ère} demande de stagiaire de Corse	2 ^{ème} demande consécutive		3 ^{ème} demande consécutive
TOTAL			